

Citoyens et Justice

Madame Nicole MAESTRACCI

Présidente

F.N.A.R.S.

76 rue du Faubourg Saint Denis

75010 PARIS

Bordeaux, le 2 avril 2012

Madame la Présidente,

Je me permets de prendre attache avec vous car c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance des propositions de la FNARS relatives à la création d'un service public départemental d'insertion des personnes placées sous main de Justice qui regrouperait l'ensemble des structures exerçant leurs missions sous mandat judiciaire.

Néanmoins votre proposition suscite de nombreux questionnements parmi les responsables associatifs de nos deux réseaux, et je propose d'échanger avec vous sur votre conception de l'organisation d'un tel service public.

Ces précisions m'apparaissent nécessaires afin d'éviter que le secteur associatif qui souffre déjà d'un manque de reconnaissance dans la mise en œuvre des politiques publiques ne se voit considéré uniquement comme sous traitant, alors même que depuis de nombreuses années nous défendons respectivement, voire même ensemble, le développement de relations partenariales contractualisées et équilibrées entre le secteur associatif habilité et le secteur public.

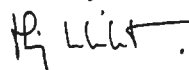
Pour ma part, comme cela existe dans le secteur du handicap et afin de poursuivre les priorités qui sont celles de Citoyens et Justice et que vous affirmez dans vos orientations (développer les alternatives à l'incarcération pour en faire de véritables outils au service des parcours d'insertion), il m'apparaît opportun de réfléchir aujourd'hui à la création par exemple de programmes territoriaux qui seraient le cadre opérationnel du partenariat institutionnel. Les objectifs de ces programmes seraient notamment de dynamiser le réseau partenarial, de réunir a minima l'ensemble des acteurs intervenant dans le cadre judiciaire pénal (magistrats, service public, secteur associatif habilité), de définir une véritable politique locale et d'en assurer son évaluation.

Je suis persuadé que votre priorité comme la mienne est de développer pour les publics les plus en difficulté une réponse associative qui s'inscrit dans l'intérêt général, celui de la cohésion sociale.

Je reste à votre disposition pour évoquer cette question quand vous le souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Thierry LEBEHOT



Président

Citoyens
et Justice

Fédération
des associations
socio-judiciaires

351 boulevard Wilson - 33073 Bordeaux Cedex - Tél. 05 56 99 29 24 - Fax 05 56 99 49 65
www.citoyens-justice.fr - e-mail : federation@citoyens-justice.fr

Association loi 1901 / Centre de formation n° 72750114933 / n° siret 331 942 482 00042 / APE 9412Z